



Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (« MTPI » ou « Mécanisme ») a été créé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 22 décembre 2010, pour continuer à exercer les compétences, les fonctions essentielles, les droits et obligations du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY »), une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance.

FICHE INFORMATIVE

À ce jour, huit des personnes mises en accusation par le TPIR pour leur participation au génocide perpétré au Rwanda en 1994 sont encore en fuite. Le Mécanisme est compétent pour juger les trois accusés suivants : Augustin Bizimana, Félicien Kabuga et Protais Mpiranya. Cinq autres accusés étaient mis en cause dans des affaires qui ont été renvoyées aux autorités rwandaises : Fulgence Kayishema, Charles Sikubwabo, Aloys Ndimbati, Ryandikayo et Phénéas Munyarugarama. Un autre fugitif dont l'affaire avait été renvoyée au Rwanda, Ladislas Ntaganzwa, a été arrêté au Congo le 9 décembre 2015.

MICT-12-09

FUGITIF — PHÉNÉAS MUNYARUGARAMA



Phénéas Munyarugarama avait le grade de lieutenant-colonel dans les Forces armées rwandaises (les « FAR »). Il était l'officier le plus haut gradé et commandait le camp militaire Gako, région de Bugesera (préfecture de Kigali-rural) entre le début de l'année 1993 et le 14 mai 1994.

Année et lieu de naissance

1^{er} janvier 1948, commune de Kidaho, préfecture de Ruhengeri (Rwanda)

Acte d'accusation

Acte d'accusation en vigueur déposé le 13 juin 2012

État d'avancement de l'affaire

En fuite depuis le 4 mars 2002

INFORMATIONS RELATIVES À L'AFFAIRE

ACTE D'ACCUSATION

Phénéas Munyarugarama a été mis en accusation par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») pour génocide, complicité dans le génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide et crimes contre l'humanité, commis dans la préfecture de Kigali-rural (Rwanda) pendant la période d'avril à mai 1994. Pendant cette période, Phénéas Munyarugarama était lieutenant-colonel dans les FAR et commandant du camp militaire Gako. Il était l'officier le plus haut gradé de la région de Bugesera, préfecture de Kigali-rural.

Il est allégué dans l'acte d'accusation que le 10 avril 1994, près de 10 réservistes ont été conduits au camp Gako où sur les instructions de Phénéas Munyarugarama ils ont reçu des armes provenant du dépôt du camp pour blesser et tuer des Tutsis. Il est également allégué dans l'acte d'accusation que les réservistes, agissant conformément au plan de Phénéas Munyarugarama et sur les instructions de celui-ci, à son instigation, avec ses encouragements et son aide, ont par la suite utilisé ces armes pour blesser ou tuer des Tutsis dans la région de Bugesera, y compris à des barrages routiers, notamment au barrage du centre de Gahembe, dans le secteur de Maranyundo (commune de Kanzenze) ou à celui de l'église de Nyamata, le 15 avril 1994 ou vers cette date, et pendant les traques de Tutsis dans le secteur de Maranyundo, entre le 15 et le 20 avril 1994.

Selon l'acte d'accusation, entre le 10 avril et le début du mois de mai 1994, des assaillants, notamment de nombreux militaires du camp Gako, des gendarmes, des *Interahamwe* et des civils hutus, portant des armes à feu,



des grenades et des machettes ont, agissant conformément au plan de Phénéas Munyarugarama et notamment sur les instructions de celui-ci, à son instigation, avec ses encouragements et son aide, lancé une attaque de grande ampleur contre des milliers de Tutsis qui s'étaient réfugiés en divers endroits, notamment au bureau communal de Kanzenze dans le secteur de Nyamata, à l'église catholique de Nyamata, dans le secteur de Kanazi (commune de Kanzenze), à l'église catholique de Ntarama, dans le secteur de Ntarama (commune de Kanzenze) à l'école primaire de Cyugaro et dans les marécages de Ntarama. Ils auraient tué et blessé des milliers de Tutsis pendant cette attaque.

Il est également allégué dans l'acte d'accusation qu'entre le 8 et le 15 avril 1994, Phénéas Munyarugarama de concert avec d'autres personnes, aurait envoyé des militaires du camp Gako, et à certaines occasions des *Interahamwe* et des civils Hutus, pour blesser et tuer des Tutsis qui s'étaient réfugiés à différents endroits dans la région de Bugesera, notamment dans la ville de Nyamata, dans un bar du centre commercial de la cellule Muyange, à l'Institut de science et d'agronomie rurale dans le secteur de Mwendu, sur les collines de Kayumba et de Rebero, dans le bureau du sous-préfet de Nyamata et à l'hôpital de Nyamata, et pour piller les biens des Tutsis.

Les accusations portées dans l'acte d'accusation comprennent les crimes suivants :

Un chef de génocide (chef 1)

Un chef de complicité dans le génocide (chef 2)

Un chef d'incitation directe et publique à commettre le génocide (chef 3)

Quatre chefs de crimes contre l'humanité

- Extermination (chef 4)
- Assassinat (chef 5)
- Persécution (chef 6)
- Viol (chef 7)

RENOI DE L'AFFAIRE AU RWANDA

Le 28 juin 2012, la Chambre du TPIR saisie de la demande de renvoi a ordonné que l'affaire concernant Phénéas Munyarugarama soit transférée aux autorités de la République du Rwanda.

Le 7 mai 2014, un juge unique, Vagn Joensen, a délivré un mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement, priant tous les États Membres de l'ONU de rechercher et d'arrêter Phénéas Munyarugarama et de le transférer sous la garde de l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda.

Conformément à la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité de l'ONU, tous les États ont l'obligation de coopérer avec le MTPI dans le cadre de la recherche, de l'arrestation, de la détention, du transfèrement des accusés en fuite et de leur traduction devant les Tribunaux.